

Bulletin du Conseil communal de Lausanne

Séance du 27 août 2024

1^{re} séance publique à l'Hôtel de Ville, le 27 août 2024, à 18 h

Sous la présidence de M. Eric Bettens, président

Sommaire

(Insérer sommaire)

TEXTE PROVISOIRE

Séance

Membres absents excusés : M. Pierre Conscience ; M. Johann Dupuis ; M. Jean-Pascal Gendre ; Mme Alexandra Gerber ; Mme Paloma Graf ; Mme Nawel Khemissa ; Mme Gaëlle Kovaliv ; M. Olivier Marmy ; Mme Franziska Meinherz ; Mme Prisca Morand ; M. Ilias Panchard ; Mme Paola Richard-de Paolis.

Membres absents non excusés : Mme Karine Beausire Ballif ; Mme Isabelle Bonillo ; M. Matthieu Carrel ; Mme Valérie D'Acremont ; Mme Coralie Dumoulin ; Mme Alexandra Gerber ; Mme Astrid Lavanderos ; Mme Gaelle Mieli ; Mme Joëlle Racine ; Mme Clara Schaffer ; Mme Maurane Vouga.

Membres présents	77
Membres absents excusés	12
Membres absents non excusés	11
Membres démissionnaires	3
Effectif actuel	100

A 18 h, à la salle du Conseil communal, à l'Hôtel de Ville.

Communication

Ouverture de séance

Le président : – Il est 18 h. Je vous remercie de prendre place. Je salue la présence dans le public des anciennes présidentes et anciens présidents du Conseil, qui se sont réunis dans leur traditionnelle confrérie avant de nous rejoindre (*applaudissements*) et qui sont cordialement toutes et tous invités à la verrée et à la fête après la séance.

J'ouvre formellement cette première séance du Conseil communal de Lausanne. Etre président du Conseil, c'est incarner l'autorité et la représentation de la Commune. Etre président, c'est symboliser l'unité de la Commune et la démocratie locale. Le président assume la direction des débats, et j'aime bien la notion d'assumer. Une part d'organisation, de structuration des discussions lors des séances, s'assurer du respect des règles et des procédures, donner la parole aux différents membres de l'assemblée de façon équitable. Maintenir l'ordre et le respect envers les participantes et participants, faciliter la prise de décisions, veiller à ce que chaque point de vue puisse être entendu. C'est essentiel pour garantir un débat constructif et productif.

Un jour, alors que nous discutons de la présidence dans les assemblées, Philippe Nicod m'a rappelé l'existence d'une forme d'intelligence collective, où le groupe performe mieux que la somme de ses membres. Deux facteurs influencent cette intelligence collective. Premièrement le niveau de sensibilité sociale des membres et, deuxièmement, l'équité de la répartition des tours de parole. Nous allons donc activer cette intelligence collective, toutes et tous ensemble.

Je profite de cette tribune pour vous remercier pour les nombreux messages d'encouragement que vous m'avez donné dans vos réponses à l'invitation à la fête de la présidence. Vous m'avez élu pour une année, et je vous remercie pour votre confiance. A peine commencé, je me réjouis déjà de terminer cette séance à une heure raisonnable pour célébrer avec vous, au Théâtre de Vidy.

Vous avez reçu l'ordre du jour et le programme de ce soir. Nous allons commencer par les opérations préliminaires – une prestation de serment, une élection complémentaire – puis nous passerons aux objets pouvant être traités sans ouverture de discussion, selon notre fameux article 79 du RCCL. Je vous rappelle que si la parole est demandée, ces objets retourneront dans l'ordre du jour. Comme nous n'avons pas de demande de traitement prioritaire à la Municipalité, nous passerons ensuite aux questions orales, suivies des prises en considération des initiatives. Selon l'avancée des travaux, nous ne prendrons pas les interpellations urgentes déposées ce soir,

mais le premier rapport ordinaire à l'ordre du jour. Est-ce que l'ordre du jour est accepté ? Cela semble être le cas. Nous pouvons donc procéder.

Prestation de serment de M. Olivier Kaser (PLR) en remplacement de M. Henri Klunge, démissionnaire

Le président : – Nous allons commencer par l'assemblée d'un nouvel élu. Je prie mesdames et messieurs les huissiers de bien vouloir faire entrer l'invité, de faire entrer le nouvel élu, et j'invite l'assemblée ainsi que le public à se lever. Monsieur Kaser, en tant que nouveau membre du Conseil communal, vous êtes appelé à prêter le serment que je vais vous lire. Après l'appel de votre nom, vous voudrez bien lever la main droite et répondre, je le promets. Vous promettez d'être fidèle à la Constitution fédérale et à la Constitution du canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays. Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publique, d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer. Monsieur Kaser ?

M. Olivier Kaser (PLR) : – Oui, je le promets.

Le président : – Je prends acte de votre serment, je vous félicite de votre accession au Conseil communal et vous remets le procès-verbal de l'Assemblée de communes, certifiant votre élection, et vous invite à prendre place dans cette salle au gré de votre convenance. On peut l'applaudir ? J'invite l'Assemblée ainsi que le public à prendre place.

Applaudissements.

Communication

Démission de M. Eric Bettens de la Commission permanente des finances

Le président annonce la démission de M. Eric Bettens de la Commission permanente des finances, avec effet au 25.07.2024.

Election complémentaire d'un membre à la Commission permanente des finances, en remplacement de M. Eric Bettens, démissionnaire

Mme Romane Benvenuti (Les Verts) : – Les Verts et Jeunes Verts ont le plaisir de vous proposer la candidature de Mme Constance Von Braun à la Commission des finances. Mme Von Braun est entrée au Conseil communal il y a trois ans maintenant, a siégé avec honneur à la Commission des pétitions et dans diverses autres commissions. Nous sommes certaines et certains que ses qualités seront mises en exergue à la Commission des finances et nous la recommandons chaleureusement.

Le Conseil désigne, à l'unanimité, Mme Constance Von Braun (Les Verts) membre de la Commission permanente des finances.

Communication

Décès de M. Roland Taillefert, père de Mme Tatiana Taillefert, conseillère communale

Le président informe l'assemblée du décès de M. Roland Taillefert, père de Mme Tatiana Taillefert, conseillère communale, survenue le 12.06.2024. Il demande un instant de silence.

L'assemblée et le public se lèvent et observent une minute de silence.

Communication

Démission du Conseil communal de Mme Maurane Vouga, avec effet au 27.08.2024

Le président donne lecture de la lettre suivante.

(insérer la lettre)

Le président : – Mme Vouga est entrée au Conseil communal en 2020 et elle a été réélue en 2021 en tant que membre des Verts. Elle était membre de la Commission des pétitions depuis 2021. Nous remercions Mme Vouga pour son engagement et lui souhaitons de bonnes continuations dans ses activités politiques, privées et associatives.

Applaudissements.

Communication

Démission du Conseil communal de Mme Anna Crole-Rees, avec effet au 31.08.2024

Le président donne lecture de la lettre suivante.

(insérer lettre)

Le président : – Mme Crole-Rees est rentrée au Conseil communal en 2019. Elle a été réélue en 2021 en tant que membre PLR. Elle était membre de la Commission de gestion depuis 2020, dont elle a assuré la présidence en 2023-2024. Nous remercions Mme Crole-Rees pour son engagement et lui souhaitons une bonne continuation dans ses activités politiques, privées et associatives.

Applaudissements.

Communication

Démission du Conseil communal de Mme Anaïs Timofte, avec effet au 27.08.2024

Le président donne lecture de la lettre suivante.

(insérer lettre)

Le président : – Mme Timofte est entrée au Conseil communal en début de législature, en 2021. Elle était membre suppléant de l'Association des taxis et membre de la Commission de gestion. Nous remercions Mme Timofte pour son engagement et lui souhaitons une bonne continuation pour ses activités politiques, privées et associatives.

Applaudissements.

Communication

Démission du Conseil communal de M. Oleg Gafner, avec effet au 18.09.2024

Le président donne lecture de la lettre suivante.

(insérer lettre)

Le président : – M. Gafner est entré au Conseil Communal en 2021, au début de la présente législature. Il a été membre de la Commission des pétitions, membre suppléant de la Commission de politique régionale, et a été membre de la Commission de gestion. Nous remercions M. Gafner pour son engagement et lui souhaitons une bonne continuation dans ses activités politiques, privées et associatives.

Applaudissements.

Communication

Transmission des pouvoirs entre le Bureau 2023-2024 et le Bureau 2024-2025

La secrétaire adjointe donne lecture du PV de transmission des pouvoirs du 01.07.2024.

(insérer PV)

Communication – Dépôt

Pétition de M. Jean-Daniel Henchoz pour les habitants de Cour-Contigny (914 signatures) « Non à la requalification de l'avenue de Cour et du chemin de Contigny »

(insérer pétition)

Cette pétition est transmise à la Commission permanente des pétitions.

Communication – Dépôt

Pétition du Collectif des maisons familiales (47 signatures) « Réaménagement de la place de jeux, Borde-toit des tl. Pétition contre l'installation d'un pump-track »

(insérer pétition)

Cette pétition est transmise à la Commission permanente des pétitions.

Communication – Dépôt

Pétition de M. Sarukhanyan Anoushavan « Respect de la vie des animaux - Pour une opacification des vitrines des commerces et étals présentant des produits d'origine animale dans la commune de Lausanne »

(insérer pétition)

Cette pétition est transmise à la Commission permanente des pétitions.

(insérer communications et dépôts)

Communication – Dépôt

Interpellation de Mme Nawel Khemissa et consorts « Emménagements sous pression aux Plaines-du-Loup »

(insérer doc)

L'urgence est demandée pour cette interpellation, laquelle a été refusée par le Bureau légal du Conseil communal.

Art. 68 RCCL

M. Johan Pain (EàG) : – M. le Président, concernant ce refus, le groupe Ensemble à Gauche regrette ce refus du fait qu'il y a des problèmes dans la gestion de la distribution des remises de logements, l'acceptation par le service de la Ville de Lausanne. On sait qu'on a eu des échos de plusieurs mécontentements. On sait que d'autres logements seront mis en location aux Plaines-du-Loup. On souhaiterait avoir des réponses, parce qu'il y a quand même des questions importantes. On ne peut pas attendre deux ans pour avoir une réponse à une telle interpellation. C'est pour ça que le groupe Ensemble à Gauche demande que le Conseil communal se prononce sur le refus de l'urgence avec vote nominal.

La demande de vote nominal étant appuyée par le nombre suffisant de voix, il y sera procédé.

A l'appel nominal, le Conseil, par 46 oui, 17 non et 7 abstentions, accepte l'urgence pour cette interpellation.

(insérer vote)

Réponse au postulat de Mme Olivia Fahmy

Statues dans l'espace public : faire intervenir des artistes pour faire coexister les mémoires et les présences

Rapport-préavis N° 2023/60 du 23 novembre 2023

Voir volume II : Préavis, rapports-préavis et rapports de commission les concernant

Discussion – Art. 79 RCCL

La discussion n'est pas demandée.

Mme Sarah Neumann (soc.) : – A l'unanimité, les membres de la commission ont accepté la conclusion du rapport-préavis.

Le Conseil, par une majorité de oui, 6 non et 0 abstention, approuve la conclusion de la commission.

(insérer délibéré)

Renouvellement des membranes d'ultrafiltration sur l'usine de production d'eau potable de Sonzier

Préavis N° 2024/10 du 29 février 2024

Réfection du revêtement du réservoir des Dailles (1re cuve) et travaux connexes

Préavis N° 2024/11 du 29 février 2024

Augmentation de la capacité de l'usine de Lutry

Préavis N° 2024/14 du 14 mars 2024

Voir volume II : Préavis, rapports-préavis et rapports de commission les concernant

Discussion – Art. 79 RCCL

M. Roland Philippoz (soc.), rapporteur remplaçant : – En l'absence de Mme Ballif, le Secrétariat m'a demandé de transmettre les conclusions des trois rapports-préavis. Les conclusions des trois rapports ont été acceptées à l'unanimité de la commission.

La discussion n'est pas demandée.

Le Conseil, à l'unanimité, approuve les conclusions de la commission.

(insérer délibéré)

Le Conseil, à l'unanimité, approuve les conclusions de la commission.

(insérer délibéré)

Le Conseil, à l'unanimité, approuve les conclusions de la commission.

(insérer délibéré)

Réponse au postulat de Di Giulio Nicola

« Un billet de bus pour tous les Lausannois à 3,70, c'est possible ! »

Réponse au postulat de M. Jean-François Cachin et consorts

« Les habitants des zones foraines de la commune de Lausanne demandent l'égalité de traitement en matière de tarifs de transports publics (Mobilis) tels qu'appliqués aux habitants de la ville de Lausanne et à ceux des communes de l'agglomération lausannoise »

Rapport-préavis N° 2023/32 du 22 juin 2023

Voir volume II : Préavis, rapports-préavis et rapports de commission les concernant

Discussion – Art. 79 RCCL

Mme Françoise Piron (PLR), rapportrice : – Je n'ai pas de commentaires à ajouter. Pour la conclusion numéro 1, unanimité, donc avec 0 abstention et 0 non. Et la conclusion numéro 2, unanimité également.

La discussion n'est pas demandée.

Le Conseil, à l'unanimité, approuve les conclusions de la commission.

(insérer délibéré)

Postulat de Mme Françoise Piron « Un macaron multi-zones pour les personnes proches-aidantes »

Rapport

(insérer rapport)

Discussion – Art. 79 RCCL

Mme Sarah Neumann (soc.), rapportrice : – La prise en considération du postulat a été votée à l'unanimité.

La discussion n'est pas demandée.

Le Conseil, par une majorité de oui, 1 non et 0 abstention, approuve la conclusion de la commission.

(insérer délibéré)

Postulat de Mme Anouck Saugy et consorts : « Soutenons la SCCL et nos commerçants ! »

Rapport

(insérer rapport)

Discussion – Art. 79 RCCL

Mme Ariane Morin (Les Verts), rapportrice : – Je n'ai rien à ajouter à mon rapport. La commission recommande à l'unanimité le renvoi à la Municipalité.

La discussion n'est pas demandée.

Le Conseil, par une majorité de oui, 0 non et quelques abstentions, approuve la conclusion de la commission.

(insérer délibéré)

La Ville de Lausanne et le numérique responsable

Réponse au Postulat de Mme Denise Gemesio et consorts : « Ne nous laissons pas étouffer par la pollution numérique »

Rapport-préavis N° 2023/61 du 23 novembre 2023

Voir volume II : Préavis, rapports-préavis et rapports de commission les concernant

Discussion – Art. 79 RCCL

M. Oleg Gafner (Les Verts) : – Je n'ai rien à ajouter à mon rapport. La commission recommande à l'unanimité d'accepter la réponse au postulat de Mme Gemesio.

La discussion n'est pas demandée.

Le Conseil, à l'unanimité, approuve la conclusion de la commission.

(insérer délibéré)

Questions orales

Le président : – Je vous rappelle que ces questions doivent être courtes, réglementairement en moins de deux minutes. Les réponses aussi, dans la mesure du possible. Je vais activer l'horloge, non pas que ce soit une contrainte, mais que vous soyez conscient du temps qui passe. Je l'activerai également pour les réponses de la Municipalité.

Question

Mme Pauline Blanc (PLR) : – Ma question s'adresse à Mme la municipale Moeschler. Les travaux qui sont prévus sur la place de la Riponne ont nécessité plusieurs communiqués de presse, en particulier venant de Mme et M. les municipaux Germond et Hildbrand, mais votre direction semble être totalement absente de ces communications officielles. Cela nous ferait presque oublier que, sur cette place, se trouve un lieu où des personnes dites marginales occupent la place. Et au fond de celle-ci se trouve finalement un espace de consommation sécurisé. La direction SCS est-elle intégrée d'une quelconque manière dans la planification des conséquences de ces travaux ? Par exemple, et à tout hasard, de savoir quel sera le sort du string pendant les travaux, ou comment éviter tout dispersement de ses occupants, ou alors encore comment garantir un bon accès à l'ECS ?

Réponse de la Municipalité

Mme Émilie Moeschler, municipale, Sports et cohésion sociale : – Merci à Mme Blanc pour cette question orale qui s'approche d'une interpellation urgente, mais je réponds volontiers. En ce qui concerne les travaux, vous l'avez vu, les différents services de la ville, et en particulier les services de Mme Germond, travaillent d'arrache-pied pour faire face à cette situation compliquée. Vous avez vu qu'il y a deux phases de travaux. Effectivement, la partie de ce qu'on appelle le string, qui est le lieu de rencontre sur la place de la Riponne, est concerné par la phase deux des travaux, donc pas dans la phase immédiate, qui s'ouvre tout prochainement.

En ce qui concerne l'antenne de l'espace de consommation en sécurisée de la Riponne, bien entendu qu'elle sera encore accessible. On travaille d'arrache-pied, et pas seulement dans ma direction, mais aussi avec les services des autres directions, pour trouver les meilleures solutions, que ce soit pour les personnes consommatrices, aussi pour le voisinage et les commerçants, en tenant compte de cette nouvelle donne que sont ces travaux. Ce qui est sûr, c'est qu'il s'agira de trouver des chemins de déambulation, potentiellement des lieux de rencontre, de définir les accompagnements, pour que les choses se passent de la manière la plus sereine possible. Mais évidemment qu'on travaille d'arrache-pied là-dessus. Et puis, dès qu'on pourra, on vous informera des mesures qui seront prises pour faire face à cette nouvelle donne en lien avec notamment ces travaux.

Question

M. Louis Dana (Soc.) : – Monsieur le président, en préambule, j'aimerais vous féliciter au nom du groupe socialiste pour votre accès au perchoir. On se réjouit d'être sous votre conduite et votre autorité pendant une année.

Ma question concerne aussi la place de la Riponne, mais cette fois elle est destinée normalement à M. Hildbrand. Il est fait mention sur la place de la Riponne et dans l'arrêt de métro éponyme de nouveaux emplacements qui sont dédiés au marché alimentaire. Mais il n'est absolument pas fait mention des emplacements qui sont dédiés ou qui seraient dédiés ou qui ne seront plus dédiés au marché non alimentaire. Je voulais savoir si le Service de l'économie avait pris langue avec ces acteurs importants pour la ville et si une solution de remplacement avait été discutée. Si oui, où ? Et puis sinon, pourquoi ?

Réponse de la Municipalité

M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie : – Je remercie M. Dana pour sa question. Le Service de l'économie a très rapidement trouvé des solutions, des solutions groupées pour les différents marchands, des marchands alimentaires, des marchés dits centraux du mercredi et du samedi dans une configuration qui permettra, on l'espère, de retrouver les produits que les gens connaissent bien, que les gens apprécient.

La difficulté est plus importante pour les marchands non alimentaires, qui justifie pleinement la question. Plusieurs pistes sont en train d'être évaluées. D'abord, évidemment que les personnes qui se voient privées, provisoirement, mais privées des emplacements qui leur permettent de gagner leur vie ne se feront pas facturer les emplacements et nous ferons toutes les démarches qui sont pour les rembourser. Deuxième élément, des contacts sont pris pour évaluer avec d'autres services de la ville, d'autres emplacements, si possible groupés, si ça n'est pas possible de façon décentralisée. Des contacts sont également pris avec les marchands et les marchandes. La piste que nous étudions de façon la plus approfondie à ce stade est celle de la place du Tunnel.

Question

M. Jean-Marc Béguin (V'L) : – Ma question s'adresse à Mme Germond. Le Conseil d'Etat par la voix de Mme Nuria Gorrite a annoncé que le Canton allait, dès l'année prochaine, subventionner les abonnements Mobilis des jeunes de moins de 25 ans et des seniors, dès l'été 2025 pour les moins de 25 ans, dès janvier 2026 pour les seniors. Alors, la Ville de Lausanne le fait déjà, une mesure financée par une taxe spécifique. Lors de l'introduction des subventions cantonales, Lausanne va-t-elle conserver cette mesure lausannoise, ce qui équivaldrait pratiquement à rendre gratuit l'usage des transports publics pour les jeunes et les seniors, ce qui serait une excellente chose sans coûter un franc de plus qu'actuellement à la Commune, ou Lausanne va-t-elle supprimer ces mesures propres et la taxe associée ?

Réponse de la Municipalité

M. Grégoire Junod, syndic : – Je me permets de répondre à votre question d'abord en saluant la décision du Conseil d'Etat. C'était un engagement du programme de législature du Conseil d'Etat, et la Municipalité est très heureuse que celui-ci se concrétise, et qu'effectivement une partie des rabais qui sont octroyés par la Ville de Lausanne, mais aussi par d'autres communes, selon les modalités qui varient, puissent être repris à l'échelle cantonale.

La Municipalité n'a pas pris de décision quant à l'avenir. On a en réalité trois possibilités. La première serait de supprimer les aides que nous avons aujourd'hui en place qui sont remplacées par des aides cantonales. On a en partie un dispositif qui se recouvre – pas entièrement –, ce qui générerait alors pour le coup des économies sèches pour la Commune de Lausanne.

L'autre option que vous avez vous-même évoqué, effectivement, de cumuler des rabais pour les mêmes catégories, c'est-à-dire de se rapprocher d'une gratuité totale, avec peut-être une petite nuance sur les effets financiers de la mesure quand même. Le coût de la mesure, on le comprend très bien, il dépend du taux de personnes qui bénéficient des rabais. Evidemment, le taux n'est pas du tout le même si l'abonnement est à demi-tarif que s'il est gratuit. En ce sens-là, on ne peut pas faire des règles de trois. Si on devait passer d'un abonnement demi-tarif pour les jeunes ou pour les retraités à un abonnement gratuit, on multiplierait sans doute le taux de recours de beaucoup et donc les coûts aussi de beaucoup. Il ne suffit donc pas de cumuler les deux rabais pour que ça coûte la même chose avec les mêmes effets pour les bénéficiaires. Il y a des calculs à faire sur le taux de recouvrement et d'utilisation des rabais. On ne sait pas non plus si l'Etat va introduire des émoluments pour permettre aux gens de bénéficier de ces réductions. Il y a donc aussi pas mal d'instructions encore à ce jour sur les modalités de mise en place.

Troisième option aussi possible pour la ville serait de remplacer les rabais lausannois par les rabais cantonaux pour les catégories concernées, c'est-à-dire les jeunes et les retraités, et réutiliser l'économie qu'on fait au bénéfice d'autres catégories, notamment les adultes, qui ne sont pas au bénéfice aujourd'hui de réductions pour les offres de transport public. Voilà en gros les options financières qu'on a sur la table. Vous avez aussi évoqué la question de la taxe, qui finance une partie de ce dispositif. Pas celui qui est en vigueur pour les moins de 20 ans, qui était déjà en vigueur à Lausanne auparavant. Et c'est ces questions-là qu'on va devoir discuter dans les mois qui viennent, sur la base aussi des modalités précises qui seront mises en place et précisées par le Conseil d'Etat.

Question

Mme Lana Damergi (EàG) : – Je vais lire la question de mon camarade Pierre Conscience, qui est actuellement malade. Je vous demande de la compassion parce que c'est une lecture.

Le 17 juin 2024, les auxiliaires du parascolaire de la Ville de Lausanne ont reçu un courrier leur indiquant l'application du nouveau barème salarial pour les moins de 25 ans, impliquant une baisse de salaire pour les 18-24 ans. Jusque-là, le salaire horaire de base pour les moins de 28 ans était d'environ 32 francs par heure. Avec le nouveau barème, il est d'environ 23 francs pour les 18-20 ans, donc une baisse de 27%, et d'environ 26 francs pour les 21-24 ans, donc une baisse de 18%.

Alors que les prix à la consommation et les charges mensuelles pour les jeunes ne cessent d'augmenter, le groupe Ensemble à Gauche est scandalisé par la mise en œuvre de ce barème que rien ne justifie. Du reste, plusieurs auxiliaires des DAC et du parascolaire concernés par la mesure ont contacté leur syndicat, qui s'est adressé au municipal en charge. Une rencontre et des échanges ont eu lieu durant l'été, mais à ce stade, la Municipalité refuse tout retour en arrière, ne consentant qu'à une mesure transitoire, qui consisterait à appliquer le tarif des 21-24 également aux 18-20 ans.

Dans tous les cas, il s'agirait bien d'une baisse effective de leur rémunération, et de nouveaux contrats avec de telles rémunérations revues à la baisse ont déjà été envoyés aux auxiliaires. Cette situation n'est pas acceptable, d'autant qu'il s'agit de montants dérisoires pour la Ville, mais décisifs pour les jeunes salariés concernés, souvent précaires. La réponse de la Municipalité se bornant à arguer qu'il s'agit d'un barème dûment adopté et transmis aux organisations représentatives n'est en rien satisfaisante. Rien ne saurait dans la situation économique actuelle justifier des baisses de salaires, encore moins pour les catégories déjà les moins rémunérées.

De plus, l'autre argument consistant à sous-entendre que ce serait un moyen de mieux valoriser les catégories de salariés plus âgés ou bénéficiant de plus d'expérience est tout simplement odieux. A travail égal et dans des conditions égales, il doit y avoir salaire égal. Et si valorisation il devait y avoir, elle ne peut se faire en baissant les salaires de certains, comme le fait la Municipalité dans ce dossier.

Notre question est donc la suivante : la Municipalité compte-t-elle respecter toutes et tous les jeunes salariés auxiliaires du parascolaire en leur garantissant une rémunération au moins égale à ce qui leur était payé ces dernières années ou compte-t-elle s'obstiner à mettre en œuvre cette mesure absurde et insignifiante sur le plan budgétaire, injurieuse et malhonnête vis-à-vis des travailleurs et travailleuses concernés ?

Réponse de la Municipalité

M. David Payot, municipal, Enfance, jeunesse et quartiers : – Puisque l'on parle de politique salariale en matière des auxiliaires, certains dans ce Conseil se rappelleront que le sujet a également occupé les membres du Conseil communal et également les syndicats, avec la demande d'avoir une politique salariale pour le personnel auxiliaire qui s'aligne sur celui du personnel fixe de la Ville. C'est aussi la position qui a été défendue par la Municipalité et par le Service du personnel, sous la responsabilité de ma collègue Florence Germond, avec la volonté d'avoir une politique qui naturellement s'aligne sur celle du personnel fixe, qui tient compte naturellement de questions de formation et d'âge de manière schématique, puisqu'il s'agit a priori d'emplois beaucoup plus brefs que ceux qui sont pour le personnel fixe. Et puis avec la volonté aussi de pouvoir garantir, pour des questions de droit du travail, et pour éviter d'avoir un personnel qui soit engagé par la Ville de Lausanne en dehors des conditions du RPAC, d'éviter d'avoir des contrats qui soient renouvelés sans motif impératif et que, dans la mesure du possible, ce seront des contrats limités, pour pouvoir, si les tâches sont pérennes, pouvoir engager le personnel. C'est dans ce cadre-là qu'ont été définis un certain nombre de barèmes pour le personnel auxiliaire, qui donc tiennent compte entre autres de l'âge du personnel.

A peu près à la même période, en 2022, a débuté la fusion du domaine des devoirs accompagnés et celui des APEMS au sein du Service des écoles et du parascolaire, avec la volonté de pouvoir offrir des temps plus cohérents, et aussi un accompagnement pédagogique qui soit plus cohérent entre devoirs accompagnés et accueil parascolaire en APEMS. C'est dans ce cadre-là qu'a été entamée une démarche naturellement pour stabiliser, pour l'essentiel, le personnel auxiliaire engagé pour les devoirs accompagnés.

Deux ans plus tard, nous arrivons au terme de la durée maximale pour un contrat auxiliaire. Des expériences ont été faites pour engager du personnel étudiant sur des contrats fixes. Il s'avère que, vu les variations des horaires des étudiants en fonction des semestres, en fonction des examens, le

statut du personnel de la Ville est difficilement conciliable avec leur engagement, par définition appelé à varier. Du coup, pour les personnes qui arrivaient au terme de leur contrat, il a été proposé l'une des conditions qui permettaient d'avoir un renouvellement de contrat, à savoir d'être dans les contrats étudiants en étant rémunérés en fonction de leur âge effectif. C'est ce changement-là qui a été apporté et qui se voulait simplement une manière de pouvoir poursuivre leur engagement en étant en conformité avec les règles fixées par ailleurs.

Nous avons eu effectivement des échanges avec les syndicats. Nous constatons qu'ils maintiennent une demande après avoir proposé un aménagement de notre part qui reste dans la marge de manœuvre prévue par le dispositif actuel. Nous devons donc encore examiner la solution que nous pouvons proposer, naturellement en garantissant comme principe, un salaire digne pour tous les employés, une égalité de traitement qui prévoit de traiter de manière identique les situations identiques et différentes celles qui sont différentes, et d'avoir autant que possible pour le personnel une stabilité dans leurs conditions d'engagement.

Question

M. Valentin Christe (UDC) : – Le crack déferle sur les villes suisses et provoque un choc. C'est ce que titrait la RTS dans un article du 22 mars dernier. La recrudescence de la consommation de crack en Suisse est maintenant un fait notoire, et plus particulièrement à Lausanne, qui occupe apparemment la peu enviable position du classement des villes suisses où cette substance est la plus utilisée. Comme le rappelait un médecin du service de médecine des addictions dans une interview du 26 juillet dernier, le crack, respectivement la sensation de manque, sont susceptibles de provoquer des comportements agressifs.

En effet, de nombreux événements violents sont survenus en lien avec la consommation de stupéfiants de notre pays, mais aussi avec l'ensemble des comportements illégaux qui découlent de la toxicomanie et du trafic de drogue. Ainsi, sans en faire une liste exhaustive, loin de là, en mars dernier, dans le Canton de Zurich, un enfant de 12 ans a été agressé par un toxicomane et a terminé dans le coma avec huit fractures au crâne. Plus proche de nous, la semaine dernière, à Yverdon, une femme semble avoir subi une tentative d'agression sexuelle de la part de dealers. La presse s'en est, là aussi, fait l'écho. Et pour en revenir à Lausanne, qui nous occupe, en juin dernier, c'était une touriste d'une cinquantaine d'années qui était attaquée au couteau par un toxicomane dans le but de lui dérober son sac à main.

Bref, de nombreux témoignages laissent craindre que le ressenti de la population lausannoise en matière de sécurité publique va en se dégradant dans le contexte de la problématique de la drogue dans l'espace public, plus spécifiquement au centre-ville. Au-delà du dégât d'image pour Lausanne en tant que destination touristique, il faut rappeler que la sécurité publique est une tâche régalienne fondamentale qui incombe nécessairement à l'Etat. Cette situation doit donc mobiliser l'attention de la Municipalité.

Comment donc la Municipalité apprécie-t-elle la dégradation de la situation sécuritaire au centre-ville en lien avec la consommation et le trafic de stupéfiants, en particulier s'agissant du crack, et bien sûr des comportements violents que son utilisation peut causer ? Et quelles mesures correctives a-t-elle déjà prises ou entend-elle prochainement prendre afin de remédier à cette situation ?

Réponse de la Municipalité

M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie : – Je remercie M. Christe pour sa question. La Municipalité partage les constats qui sont exprimés par M. Christe sur la dégradation des espaces publics liée à la prévalence du crack. Cette situation a débuté début de l'été passé. Des mesures ont été prises pour ouvrir un espace de consommation sécurisée, de façon à pouvoir accueillir dans des conditions plus respectables de leur situation malade un certain nombre de consommateurs déstructurés, désinsérés. Pour le reste, elle a accentué la présence policière dans les espaces les plus proches, situation qui se transforme encore avec les travaux en cours à la Riponne. Vous n'avez pas manqué de voir le clôturage qui existe et qui va transformer également les espaces publics, en tout cas durant le temps des travaux. C'est l'occasion de repenser la présence et les emplacements qui sont aujourd'hui occupés par un certain nombre de personnes soumises aux addictions et d'assurer une présence encore plus soutenue de policières et de policiers de façon à ce que le phénomène ne touche pas d'autres quartiers d'habitation. C'est la

principale préoccupation. Je peux vous garantir que la Municipalité se questionne et y travaille chaque semaine. D'autres mesures seront annoncées prochainement.

Question

M. Oleg Gafner (Les Verts) : – J'ai la malchance ou la chance d'avoir fait un peu de télépathie avec le groupe Vert'libéral et d'avoir la même question que mon collègue. Donc si vous me le permettez, je ferai juste une légère réaction aux propos de M. le syndic, vu que la question portait sur les mêmes faits.

A entendre M. le syndic, la décision du Canton a ouvert un nouveau champ des possibles avec plein de solutions possibles. Or, notre Conseil communal a déjà préavisé sur la question en renvoyant à la Municipalité, par huit voix pour, un postulat demandant la gratuité des transports publics en Ville de Lausanne pour les jeunes. La possibilité que le Conseil d'Etat prenne une décision comme il l'a fait la semaine passée a été évoquée en commission. C'est dans les notes de séance et dans le rapport de commission. Et ce nonobstant, la commission a quand même soutenu le postulat et invité la Municipalité à le faire, d'autant plus quand elle aurait la possibilité de mettre en place la mesure sans avoir à payer l'ensemble de la note. Donc j'exhorte vraiment la Municipalité à aller dans le sens de ce que le Conseil communal a déjà communiqué à ce propos. Merci monsieur le président, pour cet écart.

Question

Mme Mathilde Maillard (PLR) : – Je pensais que ma question s'adressait à Mme Germond en charge des finances de cette Ville, qu'elle allait peut-être intéresser Mme Moeschler en charge des bons tl, mais je m'attends donc à une réponse de M. le syndic. Oui, parce que, à l'instar de nos collègues des Vert'libéraux, le PLR Lausanne se pose aussi énormément de questions suite à l'annonce du canton du 19 août passé, selon laquelle il a l'intention de reprendre à sa charge le financement des abonnements pour les jeunes en formation jusqu'à 25 ans et pour les seniors. Contrairement au syndic de Lausanne, le PLR Lausanne ne peut saluer cette intention du Canton que dans la mesure où elle viserait à soulager les finances communales, à l'instar par exemple de ce qui avait été fait en 2020 dans le cadre de la bascule de l'AVASAD, et donc viserait in fine à bénéficier aux contribuables. Ma question est donc la suivante : la Municipalité de Lausanne s'engage-t-elle à restituer, ou du moins à étudier l'hypothèse de restituer l'argent qu'elle pourrait ainsi économiser, notamment sous la forme d'une baisse d'impôts ?

Réponse de la Municipalité

M. Grégoire Junod, syndic : – Malheureusement, le Conseil communal a voté son arrêté d'imposition pour quelques années. Donc la question se posera en 2029.

Plus sérieusement, je ne pense pas que c'est ce que nous ferons. Je rappelle quand même, peut-être pour donner deux ou trois éléments de réponse, que dans le Plan climat de la Ville de Lausanne, on a attaché une forte importance, et on n'est pas les seuls à l'attacher, le Conseil d'Etat va visiblement dans le même sens, et pourtant avec une autre majorité politique. Mais le souci est qu'effectivement, la transition climatique puisse se faire à des coûts qui soient abordables pour la population. Et le moins qu'on puisse dire aujourd'hui, et tout le monde le dit, à gauche comme à droite, c'est que les transports publics deviennent de plus en plus chers, et que leur usage est extrêmement coûteux, notamment pour les familles, mais pas seulement. Et donc on devrait avoir des réflexions pour savoir si, effectivement, on décide tout simplement d'économiser cet argent. C'est une option, c'est une possibilité en tout cas technique.

Il y a trois possibilités qui s'offrent à nous. Soit on fait effectivement la gratuité pour les jeunes, mais à des coûts beaucoup plus élevés que le doublement des coûts actuels, il faut en être conscient, parce qu'on aura un taux de recours beaucoup plus important. Soit on étend des rabais aussi à des personnes adultes, qui aujourd'hui se sentent aussi un peu exclues des dispositifs de réduction de tarifs qui sont apportés aux populations retraitées ou jeunes. C'est ces questions-là qui vont devoir être discutées, que vous devrez d'ailleurs aussi discuter, parce que, quelles que soient les options que retiendrait la Municipalité, on devra répondre à des postulats et c'est des dispositions qui, du point de vue financier, relèvent aussi en partie de votre compétence. Donc c'est des débats que nous aurons ensemble, mais les options sont effectivement celles-ci qui sont sur la table, soit de faire une économie au profit des finances de la Ville de Lausanne, soit de réinvestir ces montants, soit auprès des mêmes catégories qui sont visées par le Canton aujourd'hui, soit auprès d'autres

catégories qui sont aujourd'hui exclues des politiques de réduction tarifaire et qui payent plein pot leurs abonnements de transports publics.

Question

Mme Sarah Neumann (soc.) : – Ma question s'adresse à M. Hildbrand, directeur de l'économie et vice-syndic. Mais tenant compte du communiqué de presse conjoint entre Lausanne, Bussigny et Genève, qui est sorti à 17 h 30, c'est une question orale qui a désormais une nature plus déclarative qu'interrogative. Sauf erreur, le règlement du Conseil ne prévoit pas de possibilité d'émettre une déclaration, mais j'espère que, monsieur le président, nous vous savons déjà très attaché au maintien de l'ordre et du temps de parole, vous ne m'en tiendrez pas rigueur.

Il me paraît en effet indispensable de partager ici, à haute voix, l'indignation formulée par ces trois exécutifs sur la décision radicale, et n'y voyez pas là une attaque partisane, qui a été communiquée par le groupe Tamedia ce matin : 200 suppressions de postes, le transfert des impressions réalisées au centre de Lausanne, qui est à Bussigny, à Berne, et, encore plus inquiétant, une *Tribune de Genève* qui se fonderait dans la toile, ne laissant plus que *24 heures* comme titre roman, avec en perspective une fusion inéluctable des rubriques régionales de l'arc lémanique.

Donc, au-delà de l'indignation, que nous sommes, je pense, nombreux dans ce plénum à partager avec les exécutifs des trois communes sur ces mesures radicales, voire ces mesures néolibérales de Tamedia, est-ce que la Municipalité peut, aujourd'hui, prendre déjà une position sur les mesures qu'elle pourrait prendre pour s'opposer à cette nouvelle dégradation de notre paysage médiatique et pour soutenir, encore une fois, après cette nouvelle attaque, la diversité de la presse dans notre région ?

Réponse de la Municipalité

M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie : – Albert Camus a dit « la démocratie ne peut être soutenue que par des hommes qui savent qu'ils ne savent pas tout ». Eh bien, c'est bien à ça que sert la lecture de la presse, pour compléter nos lacunes, ou en tout cas partiellement. Et la diversité et la qualité de la presse ne sont que des vains mots s'ils ne s'appuient pas sur des titres puissants, nourris par le travail des journalistes et distribués, en tout cas aujourd'hui encore, par des versions papier. Les villes de Lausanne, Genève et Bussigny se sont associées pour dire leur indignation par rapport à la citation, par rapport au choix de licencier dans une telle mesure, et alors que les circonstances économiques sont évidemment très différentes au niveau de Tamedia.

C'est aussi le risque de voir une disparition complète de toute l'histoire des arts graphiques, qui a été marquée dans la région lausannoise. Vous avez évoqué les conséquences encore plus drastiques, si l'on peut dire, sur la *Tribune de Genève*. La Suisse romande est dans une situation particulière. Le débat politique au niveau communal est touché de manière particulière, parce que si une partie des informations peuvent être trouvées ailleurs, il n'y a finalement pas beaucoup d'alternatives pour ce qui est des débats de politique communale.

Nous n'avons pas beaucoup de moyens de pression au niveau de la Ville de Lausanne. Le site de l'imprimerie n'est pas sur le territoire lausannois. Et puis les immenses conséquences de licenciements qui toucheront les presque 300 personnes concernées sur différents sites dans le domaine de l'imprimerie, mais aussi des médias, dont les détails n'ont pas encore été révélés, appellent une diligence particulière de notre part et toute notre sympathie à l'égard des personnes et des proches touchées.

Nous soutenons formellement la demande des pouvoirs publics vaudois et genevois, qui sont les acteurs dans le cadre de licenciements d'une telle ampleur, pour une rencontre de façon à s'assurer que le meilleur suivi puisse être fait, que les alternatives puissent être envisagées et qu'un suivi social soit assuré au plus grand nombre.

Question

M. Vincent Vouillamoz (V'L) : – Monsieur le président, félicitations pour relever ce nouveau défi qui vous réservera certainement encore quelques surprises.

Il y aura bientôt trois ans, le Conseil communal a transmis à la Municipalité deux postulats Vert'libéraux demandant de démocratiser la production d'énergie photovoltaïque locale. Comme

plus de 80% des Lausannoises et Lausannois, la population suisse a largement approuvé la Loi fédérale sur l'énergie, qui favorise désormais les communautés électriques locales. A l'origine de propositions pragmatiques et durables, les Vert'libéraux déplorent devoir patienter des années avant que la Municipalité donne suite à leurs initiatives créatrices d'avenir. Nous ne sommes pas les seuls, certes, mais je citerai « Construire en bois local », dont la réponse est parvenue quatre ans après son dépôt et l'érection dans l'intervalle de masses de béton aux Plaines-du-Loup.

Alors que nous apprêtons à fêter la présidence dans un Théâtre de Vidy fraîchement rénové, mais qui reste néanmoins chauffé au gaz fossile, nous attendons également depuis quatre ans le rapport de la Municipalité pour chauffer ses bâtiments de façon renouvelable en réponse à un autre de nos postulats. Ce soir donc, je remercie spécifiquement Xavier Company, directeur des Services industriels, de nous indiquer combien de temps nous devons patienter pour que la Municipalité réponde aux postulats Vert'libéraux « Pour des coopératives solaires » et « Des centrales solaires participatives » déposées début 2022.

Réponse de la Municipalité

M. Xavier Company, municipal, Services industriels : – Merci, monsieur le conseiller pour votre question. J'ai bien en tête les deux postulats quasiment identiques déposés à une semaine d'intervalle des Vert'libéraux pour des coopératives solaires. A l'époque, je ne sais pas si vous le savez ou pas, la réponse aurait amené à un non en à peu près une demi-page, puisque ce n'était pas conforme à la régulation. D'autres GRD s'y sont essayés et se sont fait taper sur les doigts par l'ELCOM.

Donc la volonté de la Municipalité a été de patienter en vue de la révision de la loi, qui est passée le 9 juin dernier, pour voir si la nouvelle réglementation permettrait ces coopératives d'électricité. C'est le cas avec les CEL, les communautés électriques locales, qui entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2025. Cependant, les ordonnances ne sont toujours pas connues. Elles devraient l'être au mois de novembre, donc à peu près six semaines avant leur entrée en vigueur. Ce que je peux vous annoncer, c'est que vous devriez avoir une réponse dans le courant de l'année prochaine, une fois que nous aurons connaissance du cadre légal dans lequel vos propositions pourront être développées ou non sur le territoire lausannois.

Question

Mme Tatiana Taillefert (Les Verts) : – Ma question s'adresse à Mme Florence Germond et elle porte sur les mégots de cigarette. Je fréquente les rives du lac depuis des dizaines d'années, or cet été semble battre tous les records de pollution des rives du lac par des mégots et des filtres de cigarette. Le Service de l'eau de la Ville de Lausanne conduit une campagne intitulée *Le lac commence ici, ne rien jeter dans les grilles*, avec une plaquette ovale portant ce texte accroché aux grilles d'évacuation des eaux. En parallèle, les agents du groupe Propreté espace public sanctionnent par une amende de 150 francs le jet de mégots sur la voie publique. Est-ce que la Municipalité analyse les résultats de cette politique publique d'une part répressive et d'autre part éducative, et envisage-t-elle de prendre des mesures supplémentaires pour juguler le fléau des mégots abandonnés dans l'espace public et qui échouent dans le lac ?

Réponse de la Municipalité

Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – Les mégots sont ramassés avec tous les déchets. C'est vrai que nous accordons une attention particulière, quand bien même ils ne sont pas décomptés spécifiquement – vous comprendrez bien les enjeux. En effet, ils sont ramassés, soit avec nos machines de rue, les gloutons, ou bien encore pour les plages spécifiquement nous avons des cribleuses qui nettoient le sable pour enlever les mégots –, ou encore sur les routes, les brosses ou encore la faucardeuse dans le lac – une machine qui peut nettoyer les plages.

Des retours que j'ai à ce jour des équipes de terrain, nous ne constatons pas plus de mégots, mais encore une fois avec ces cautèles, puisque nous ne les comptons pas spécifiquement. Nous constatons plutôt une augmentation de l'usage de nos cendriers de rue depuis que nous donnons des amendes d'ordre. Ça a un effet assez dissuasif.

Nous ne nous contentons pas seulement le côté répressif, nous faisons aussi une sensibilisation pour éviter que les gens jettent les mégots par terre, nous offrons également des pocket box, et

menons des actions spécifiques organisées par la Ville. Peut-être que vous connaissez notre action annuelle du « plogging », qui est de ramasser les déchets, des entreprises mènent aussi ce type d'actions. Donc nous avons toute une série d'actions pour débarrasser les mégots du domaine public, même si la tâche n'est pas tous les jours facile. Nous incitons l'ensemble des citoyens d'y prêter attention, car, comme vous le disiez, il y a un enjeu important à ce que ces mégots ne finissent pas, par exemple, dans le lac.

Question

Mme Sevgi Koyuncu (EàG) : – Je profite d'avoir la parole pour vous souhaiter un bon début de présidence et je vous remercie au nom du groupe Ensemble à Gauche. Ma question s'adresse au municipal David Payot. Selon les échanges avec divers parents, de nombreux enfants ne peuvent pas être placés en APEMS en raison du manque de place. Ma question est suivante. Quel est le processus actuel de la liste d'attente ? Y a-t-il un risque que les enfants bénéficiant de l'APEMS pour des raisons de socialisation perdent leur place ? Et quel est le taux actuel des places attribuées pour la socialisation ?

Réponse de la Municipalité

M. David Payot, municipal, Enfance, jeunesse et quartiers : – Merci, madame la conseillère communale pour cette question, qui correspond aussi à une préoccupation régulière des parents et naturellement à un souci du Service des écoles et du parascolaire d'y répondre.

Les principes que nous avons donc pour le dispositif des APEMS est de vouloir d'une part répondre à l'ensemble des demandes de conciliation et de leur donner la priorité, et puis de pouvoir répondre aussi au maximum de demandes, vu des plages horaires qui sont très demandées à midi et certains jours dans la semaine, notamment par les personnes qui ont des besoins de conciliation, souvent l'occasion de pouvoir répondre aussi à des besoins de socialisation.

Peut-être par rapport aux chiffres et aux éléments que je pourrais vous donner, deux préoccupations à énoncer. D'une part, naturellement dire que la réalité d'une liste d'attente est un peu incomplète, puisque la réalité peut changer beaucoup selon les bâtiments dans lesquels les enfants sont scolarisés et que naturellement c'est les APEMS qui essaient de répondre en fonction de là où les enfants sont scolarisés et non l'inverse. Et puis, d'autre part, le fait que le processus d'inscription pour les APEMS se fait sur une base annuelle, et du coup a une logique un peu différente de la liste d'attente pour le préscolaire où, a priori, la volonté c'est d'avoir une continuité pour les enfants accueillis entre 4 mois et 4 ans, voire 6 ans. Pour les APEMS c'est, au contraire, une logique annuelle, avec en avril des inscriptions. Un délai du coup très bref aussi pour pouvoir du côté du Service des écoles et du parascolaire ajuster l'offre à la demande, des réponses qui sont données pour pouvoir naturellement accueillir les enfants à la rentrée.

Souvent, entre la demande des parents formulée au mois d'avril et le recours effectif au mois de septembre, une diminution de la demande, parce que les parents, dans l'intervalle, trouvent d'autres solutions, d'autres activités extrascolaires qui finalement viennent diminuer leur demande. Du coup, la liste d'attente se réduit fortement dans le courant du mois de septembre. Donc les chiffres que nous avons aujourd'hui sont relativement provisoires et que très partiellement comparables à ceux de l'année passée.

Toujours est-il que sur les places offertes pour les élèves de 1P à 6P et à midi, nous offrons à la rentrée 2023, 3042 places, nous en offrons, en 2024, 3232, donc à peu près 190 de plus. Pour les 7-8P en 2023, nous en proposons 669 et cette année 684. Et puis, nouvellement, pour l'accueil vacances, nous proposons cette année à la rentrée 630 places. En ce qui concerne le nombre d'enfants accueillis, pour les 1P à 6P, nous en accueillons 3505 en 2023, cette année ce sont 3951. Pour les 7-8P, nous passons de 729 à 967 enfants accueillis. Pour les devoirs accompagnés, de 599 à 570. Peut-être est-il utile de préciser que cette diminution est due plutôt à une diminution de la demande. Par contre nous répondons à l'ensemble de la demande en matière de devoirs accompagnés. En ce qui concerne la liste d'attente, elle totalise 509 enfants à ce stade, 334 en 1P à 6P et 175 de 7P à 8P, avec donc l'espoir de pouvoir aussi réduire drastiquement ce chiffre dans le courant du mois de septembre.

Projet de règlement de Mme Pauline Blanc et consorts « Pour un règlement concernant l'octroi des subventions »

Développement

(insérer doc)

Discussion préalable

Un membre du Conseil demande le renvoi en commission.

La demande étant appuyée par le nombre suffisant de voix, le postulat est renvoyé à une commission.

Postulat de M. Pierre Conscience « Et si Lausanne sauvait la filière verre ? »

Développement

(insérer doc)

Discussion préalable

Un membre du Conseil demande le renvoi en commission.

La demande étant appuyée par le nombre suffisant de voix, le postulat est renvoyé à une commission.

Postulat de M. Paulraj Kanthia « Instauration d'un système de signallement pour une meilleure gestion des déchets publics à Lausanne »

Développement

(insérer doc)

Discussion préalable

Le renvoi en commission n'ayant pas été demandé, le Conseil décide de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

(insérer délibéré)

Postulat de M. Paulraj Kanthia « Pour une meilleure accessibilité piétonne et cycliste du quai Jurigoz durant et après les travaux de la gare de Lausanne »

Développement

(insérer doc)

Discussion préalable

Le renvoi en commission n'ayant pas été demandé, le Conseil décide de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

(insérer délibéré)

Postulat de M. Johan Pain et consorts « Extension de la gratuité aux transports publics aux bénéficiaires de subsides pour les caisses maladies »

Développement

(insérer doc)

Discussion préalable

Un membre du Conseil demande le renvoi en commission.

La demande étant appuyée par le nombre suffisant de voix, le postulat est renvoyé à une commission.

Postulat de M. Henri Klunge et consorts « Les jeunes entreprises à la LUPE »

Développement

(insérer doc)

Discussion préalable

Le renvoi en commission n'ayant pas été demandé, le Conseil décide de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

(insérer délibéré)

Postulat de Mme Anouck Saugy « Lausanne : ville ou capitale ? »

Développement

(insérer doc)

Discussion préalable

Un membre du Conseil demande le renvoi en commission.

La demande étant appuyée par le nombre suffisant de voix, le postulat est renvoyé à une commission.

Postulat de Mme Sarah Neumann et consorts « Concierge social, une fonction pour bien habiter ensemble »

Développement

(insérer doc)

Discussion préalable

Un membre du Conseil demande le renvoi en commission.

La demande étant appuyée par le nombre suffisant de voix, le postulat est renvoyé à une commission.

Clôture de la séance

Le président : – Je ne relèverai pas le challenge de prendre une interpellation urgente maintenant, ni de traiter un objet de l'ordre du jour. Je vous remercie pour votre participation à cette première séance. Je vous donne rendez-vous au bord du lac, au Théâtre de Vidy. Le meilleur itinéraire pour y arriver est le bus numéro 2, qui part de Saint-François dans treize minutes. Au plaisir de vous y retrouver. Je lève la séance.

Applaudissements.

La séance est levée à 19 h 25.

TEXTE PROVISOIRE